

8.2 Justice

En 2012, 617 200 **condamnations** ont été prononcées en France, en hausse par rapport à 2011 après quatre années de diminution. Les **infractions** liées à la circulation routière et aux transports représentent 44 % de l'ensemble des condamnations. Le traitement judiciaire de la délinquance routière a beaucoup évolué sur la dernière décennie. Pour faire face à une explosion de ce contentieux, suite aux contrôles renforcés des forces de l'ordre, de nouvelles procédures rapides ont été mobilisées : composition pénale, ordonnance pénale et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. En 2012, près d'une infraction relevant de la circulation routière ou des transports sur deux concerne la conduite en état alcoolique et une sur cinq la conduite sans permis ou malgré suspension de permis.

Les atteintes aux biens (vols, recels, destruction et dégradation) représentent 21 % des infractions en 2012 et les atteintes à la personne 17 % (essentiellement les coups et violences volontaires). Près de la moitié des peines prononcées en 2012 par l'ensemble des juridictions sont des peines de **réclusion** criminelle ou d'**emprisonnement** (48 %). Viennent ensuite les peines d'**amende** (37 %) puis les peines de substitution (11 %) qui comprennent notamment la suspension du permis de conduire. Les mesures et sanctions éducatives, à destination exclusive des mineurs

représentent 4 % des peines. Enfin, les dispenses de peine dépassent légèrement 1 % du total. En matière criminelle, la peine privative de liberté ferme est la règle, elle se décline selon la gamme des peines prévues dans ce domaine : réclusion à perpétuité, réclusion à temps, emprisonnement ferme ou mixte. En matière délictuelle, deux types de peines apparaissent sensiblement à part égale : l'amende et l'emprisonnement avec sursis total. Viennent ensuite l'emprisonnement ferme, la peine de substitution, la mesure éducative et la dispense de peine.

Au 1^{er} janvier 2013, près de 252 000 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : 175 000 en **milieu ouvert** et 77 000 personnes écrouées, dont 87 % sont détenues. Parmi les personnes détenues, 1 % sont des mineurs et 3 % des femmes. La durée moyenne sous écrou en 2012 est de 9,9 mois. L'âge moyen des personnes détenues au 1^{er} janvier 2013 est de 34 ans. Parmi les écroués, la majorité est condamnée à des peines correctionnelles. Il s'agit le plus souvent de condamnations pour violence volontaire ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Les 175 000 personnes prises en charge en milieu ouvert, soit avant jugement ou après pour l'exécution d'un aménagement de peine, sont majoritairement en sursis avec mise à l'épreuve. ■

Définitions

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives.

Amende forfaitaire, contravention, emprisonnement correctionnel, décision-personne, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, réclusion : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2013 », ministère de la Justice, novembre 2013.
- « Le traitement judiciaire de la délinquance routière », *Infostat Justice* n° 123, ministère de la Justice, septembre 2013.
- « Les français et la prison », *Infostat Justice* n° 122, ministère de la Justice, juin 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2012	12/11 en %
En matière administrative	228,7	1,4
Conseil d'État	9,1	-6,8
Cours administratives d'appel	29,2	-0,5
Tribunaux administratifs	190,4	2,1
En matière civile et commerciale	2 647,8	-0,7
Cour de cassation	20,9	-2,7
Cours d'appel	234,3	0,5
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	939,0	0,8
Tribunaux d'instance	662,8	-1,2
Juges des enfants ¹	337,0	1,9
Juridictions commerciales	179,6	-7,0
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	86,5	7,8
Conseils de prud'hommes	187,9	-8,5
En matière pénale²	1 252,0	4,2
Cours de cassation	8,7	9,9
Cours d'appel	103,5	-1,1
Cours d'assises	3,5	10,6
Tribunaux correctionnels	646,9	2,2
Tribunaux de police	60,5	4,2
Juridictions de proximité	363,0	12,7
Juges et tribunaux pour enfants	65,9	-9,9
Amendes forfaitaires majorées	10 330,1	13,5

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en arrêts pour : cour de cassation et cours d'appel.

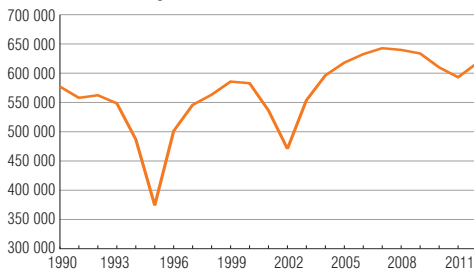
Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2012 (p)	11/12 en %
Réclusion criminelle	1 179	1 006	7,4
Peine d'emprisonnement	283 003	292 399	0,2
Emprisonnement ferme	76 786	90 570	0,3
Emprison. avec sursis partiel	22 007	31 731	-2,3
Emprison. avec sursis total	184 210	170 098	0,6
Peine d'amende	205 207	225 582	9,5
Peine de substitution	63 751	66 393	6,8
<i>dont susp. du permis de conduire</i>	<i>33 319</i>	<i>17 012</i>	<i>17,3</i>
Mesure et sanction éducative	20 547	25 315	-0,8
Dispense de peine	9 236	6 526	-1,7
Total	582 923	617 221	4,1

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2012



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Champ : condamnations y.c. compositions pénales.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2012 (p)	12/11 en %
Atteinte à la personne	102 530	0,9
<i>dont : homicides volontaires</i>	<i>400</i>	<i>9,0</i>
<i>viols</i>	<i>1 293</i>	<i>2,8</i>
<i>coups et violences volontaires</i>	<i>66 293</i>	<i>0,7</i>
<i>homicides et bless. involontaires</i>	<i>8 910</i>	<i>-0,1</i>
<i>dont par conducteur</i>	<i>7 809</i>	<i>0,2</i>
Atteinte aux biens	128 635	0,6
<i>dont vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	<i>112 679</i>	<i>0,2</i>
Matière économique et financière	14 725	2,4
<i>dont : chèques</i>	<i>2 266</i>	<i>5,2</i>
<i>travail illégal</i>	<i>4 065</i>	<i>-1,4</i>
Circulation routière et transports	270 599	6,6
<i>dont : défaut d'assurance</i>	<i>30 357</i>	<i>9,2</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>124 095</i>	<i>4,9</i>
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	<i>56 714</i>	<i>3,4</i>
<i>grand excès de vitesse</i>	<i>15 163</i>	<i>12,7</i>
Autres infractions	100 733	5,6
<i>dont stupéfiants¹</i>	<i>53 112</i>	<i>8,2</i>
Toutes infractions	617 221	4,1

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2012	2013	13/12 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 420,6	7 699,7	3,8
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>4 501,6</i>	<i>4 676,1</i>	<i>3,9</i>
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	415,0	477,0	14,9
Aide juridictionnelle	380,0	319,0	-16,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	76 865	77 542	0,9
<i>dont : justice judiciaire</i>	<i>31 137</i>	<i>31 455</i>	<i>1,0</i>
<i>administration pénitentiaire</i>	<i>35 511</i>	<i>35 700</i>	<i>0,5</i>
<i>protect. judiciaire de la jeunesse</i>	<i>8 395</i>	<i>8 470</i>	<i>0,9</i>

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

	2000	2005	2013
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	190
Places	49 657	51 312	56 992
Personnes écrouées	51 441	59 951	76 798
Personnes détenues	51 441	59 197	66 572
Condamnés	33 341	39 041	60 344
Prévenus	18 100	20 910	16 454
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	175 200
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	144 934
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	34 096
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 651
Autres mesures	6 275	6 962	11 646
Total des mesures en cours	149 588	138 855	197 327

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.